

COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Pièces à fournir :

- La **fiche d'inscription** fournie par l'Institut dûment remplie avec photo d'identité récente à coller
- La photocopie recto/verso d'une **pièce d'identité** (Carte Nationale d'Identité ou passeport) en cours de validité
- **2 enveloppes** rectangulaires à fenêtre, format 21,5 x 11, **affranchies au tarif lettre 20g (0,80 cts)**.
- Les **frais d'inscription de 50€** (cinquante euros) **par chèque à l'ordre du Trésor Public** : obligatoirement encaissés à l'inscription et **non remboursables**.

COÛT DE LA FORMATION PÉDAGOGIQUE ET PAIEMENT

Le coût total de la formation est de : **520 EUROS** (cinq cent vingt euros).

Le paiement peut s'effectuer en deux fois, 260 euros en décembre 2020 et 260 euros en février 2021 à réception du titre de recette correspondant.

Vous devez vous acquitter de ces frais obligatoirement par **chèque** à l'ordre du Trésor Public si votre dossier est retenu.

IMPORTANT : Toute formation commencée est due en totalité

CONTACTS :

Centre hospitalier de Martigues
Institut de Formation d'Infirmier(e)
BP 50248 - 80, Avenue des Cigales
13698 Martigues Cedex
Tél : 04.42.43.25.30.
Fax 04.42.43.25.29
ifsi@ch-martigues.fr
www.ch-martigues.fr



Année 2020/2021

NOTICE D'INFORMATION

CYCLE PREPARATOIRE AU CONCOURS EN FORMATION D'INFIRMIER(E) CANDIDATS EN RECONVERSION

⇒ Les inscriptions auront lieu du :

26 octobre au 18 décembre 2020

Nombre total de places : **30**

Coût de la Formation : **570 €**

⇒ **Dépôt des dossiers sur rendez vous au secrétariat : 04 42 43 25 30**

Ou

⇒ **Envoi par courrier postal à : IFSI de Martigues
80, avenue des cigale
BP 50248
13698 Martigues Cedex**

ATTENTION

**TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET OU DEPOSÉ APRES LA DATE
BUTOIR SERA REJETÉ**

ORGANISATION DU CYCLE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS D'ENTRÉE EN FORMATION D'INFIRMIER(E) DE L'IFSI DE MARTIGUES

La formation aura lieu **du 6 janvier 2021 au 7 avril 2021**.

Les cours se déroulent sur le site de l'IFSI (80 avenue des Cigales à Martigues).

Organisation pédagogique :

Les cours se dérouleront **tous les mercredis de 8h30 à 12h30**.

La durée de cette préparation à l'IFSI est de **52 heures de formation théorique** :

- Culture générale et expression écrite : 18 h
- Mathématiques : 18 h
- Communication / entretien : 12 h
- Entraînements aux épreuves écrites + débriefings : 4 h

Ces cours sont coordonnés par **un intervenant extérieur** exerçant au sein de l'IFSI. Ils alterneront cours magistraux, travaux de groupe, travaux personnels, recherches documentaires, exposés, ou encore jeux de rôle.

Les candidats du cycle préparatoire infirmier seront aussi amenés à réaliser **2 concours blancs** pour évaluer leurs acquis, ainsi que **2 oraux blancs** en situation réelle.

MOYENS MIS À DISPOSITION DES ÉLÈVES DU CYCLE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS D'INFIRMIER(E)

- Une **immersion dans un IFSI**, des contacts avec les étudiants,
- Des **cadres de santé IDE** formateurs pour vous guider,
- Un **professeur** de mathématique,
- Un **centre de documentation**,
- Des **bornes WIFI** accessibles,
- Des **ordinateurs portables** à disposition des élèves en salle informatique.

SÉLECTION DES CANDIDATS

Le cycle préparatoire au concours dispose de **30 places**.

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers conformes.

RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION EN VUE DE LA PRÉPARATION AU DIPLÔME D'INFIRMIER (E)

Extrait de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier, définissant les nouvelles conditions d'accès à la formation.

Article 4 : Pour être admis à suivre la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier, il faut :

- être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection,
- être reçu aux épreuves de sélection organisées par les Instituts de Formation en Soins Infirmiers, et remplir les conditions concernant l'admission définitive.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION PRÉPARATOIRE INFIRMIÈRE :

Tout public nécessitant un accompagnement pour aborder les épreuves de sélection dans des conditions satisfaisantes et justifiant, à la date du début des épreuves, d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale d'une durée de 3 ans.

Notre institut est adapté et conforme à la réglementation en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de notre politique handicap, nous pouvons accueillir et intégrer en formation des personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

La formation proposée est un cycle préparatoire au concours d'entrée à la formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier(e).

L'objectif est de préparer les candidats aux épreuves dudit concours, à savoir :

Une épreuve d'admissibilité d'une durée de 1 heure et comprenant 2 sous-épreuves :

Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, notée sur 10 points, qui doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Une sous-épreuve de calculs simples d'une durée de 30 mn, notée sur 10 points, qui doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

L'épreuve orale d'admission :

D'une durée de 20 minutes, cet entretien avec un jury composé de deux professionnels est destiné à apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat, ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.